

RAPPORT DES COMMISSAIRES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE SAISON SPORTIVE 2023 / 2024

Il convient de rappeler que le rôle des commissaires vérificateurs aux comptes consiste à vérifier par sondages les éléments justifiant les montants figurant sur les comptes annuels et à apprécier l'application des principes comptables.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Compte de Résultat arrêté au 30 Juin 2024 laisse apparaître un déficit de 1 411 € contre un déficit de 10 678 € pour l'exercice précédent arrêté au 30 Juin 2023 portant le fonds associatif de votre association à 145 366 € au 30 Juin 2024 contre 146 777 € au 30 Juin 2023.

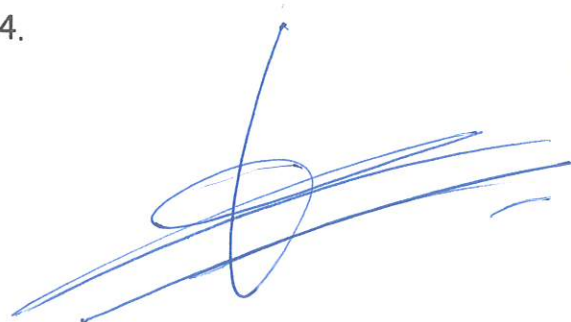
Nous certifions que les comptes et documents comptables arrêtés au 30 Juin 2024 qui vous ont été présentés ce jour sont sincères et conformes.

Par conséquent, nous donnons notre quitus et vous invitons à adopter les comptes.

Saint-Denis, le Mercredi 18 Septembre 2024.



Alain BICHET



et

Pierre LABOUREAU